



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2022-05

Mouvement entrées et sorties des logements locatifs sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment celles de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 février 2022 ;

Monsieur le Président présente un état indiquant le mouvement des entrées et sorties sur les logements locatifs communautaires pour la période courant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 :

DEPART DES LOCATAIRES 01/07/2021 AU 31/12/2021

Nom du locataire	Nom du bâtiment	Numéro du logement	Taille du Logt	Adresse	Code postale	Communes	Date d'entrée	Date de sortie
Maëva CALLOT et Edouard CONVERT	Maisons bleue côté sud		T3	5 rue des trois fontaines	63220	BEURIERES	27 septembre 2019	7 juillet 2021
Josette BAYLE	Résidence St Joseph	Appart G	T2	7 bis rue des Ecoles	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	21 août 2020	4 septembre 2021
Odette BOYER	Résidence St Joseph	Appart A	T2	8 bis rue des Ecoles	63941	MARSAC EN LIVRADOIS	18 octobre 2018	17 octobre 2021
Jean-Baptiste SIWOINE		Appart A	T2	Le Bourg	63590	LA CHAPELLE AGNON	18 décembre 2020	25 décembre 2021

ARRIVEE DES LOCATAIRES 01/07/2021 AU 31/12/2021

Nom du locataire	Nom du bâtiment	Numéro du logement	Taille du Logt	Adresse	Code postale	Communes	Date d'entrée
Gwendoline OLIVIER	Immeuble Remuzon	Appart 4	T3	Le Bourg	63480	VERTOLAYE	1 juillet 2021
Christophe GUAY	Immeuble Gouze	Appart C	T3	Le Bourg	63480	MARAT	20 juillet 2021
Julien GOURCY	Les Mélézes	Appart 1	T2	60 Impasse les Mélézes	63990	JOB	21 juillet 2021
Rachel THIEBAUT	Immeuble Gouze	Appart B	T1	Le Bourg	63480	MARAT	27 juillet 2021
Guillaume OURSEIRE	Immeuble Remuzon	Appart 2	T3	Le Bourg	63480	VERTOLAYE	11 août 2021
Fabrice POUILLON	Maisons bleue côté sud		T3	5 rue des trois fontaines	63220	BEURIERES	23 août 2021
Lucia Maria BERARD	Résidence St Joseph	Appart G	T2	7 bis rue des Ecoles	63940	MARSAC EN LIVRADOIS	9 septembre 2021
Léon THORENS		Appart A	T2	Le Bourg	63480	SAINT PIERRE LA BOURLHONNE	20 septembre 2021
Karen LE NAOUR et Pauline BICHARD		Appart 1	T5	Le Bourg	63880	SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT	15 octobre 2021



Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date 18 février 2022,

M. le Président de la communauté de communes

DECIDE

Article 1 : de valider de mouvement des entrées et sorties sur les logements locatifs pour la période du 1^{er} Juillet 2020 au 31 Décembre 2021.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la Communauté de communes, 15 avenue du 11 novembre à Ambert. Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet.

Fait à AMBERT, le 18 février 2022

Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.